

N°DCA-2019-036

- Membres
théoriques : 17
- Membres en
exercice : 17
- Membres
présents :
9
- Pouvoirs :
5
- Votants :
14

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME VOTEES

Le 14 novembre 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 29 octobre 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 9 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU.
MM. Bastien CORITON, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.
M. Nicolas BERTRAND.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Samuel PERDRIX, le Caporal Thomas BRU, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Pierre-André DURAND, Préfet - représenté par Monsieur Lionel GUERET LAFERTE, Directeur du SIRACED PC.

IV. Pouvoirs :

Madame Blandine LEFEBVRE à Madame Sophie ALLAIS,
Monsieur Michel LEJEUNE à Monsieur André GAUTIER,
Monsieur Sébastien TASSERIE à Monsieur Nicolas BERTRAND,
Madame Florence THIBAudeau RAINOT à Madame Virginie LUCOT-AVRIL,
Monsieur Philippe LEROY à Madame Chantal COTTEREAU.

Étaient absents excusés :

Mmes Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAudeau RAINOT.

MM. Eric BLOND, Guillaume COUTEY, Michel LEJEUNE, Philippe LEROY, Sébastien TASSERIE, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Lieutenant André GUEROULT.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° 2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant, le règlement financier du Sdis, modifiée,
- les différentes délibérations de création d'autorisation de programme modifiées.

*

**

Le présent rapport vise à exposer l'ajustement des crédits de paiement (CP) des autorisations de programme (AP) votées par le Service qui sont intégrés dans la décision modificative n° 1, qui vous sera proposée dans un autre rapport dédié.

D) Autorisations de programme relatives à la politique immobilière

Au regard de l'avancée des opérations et des moyens humains dont le Groupement Immobilier a disposé, il nécessaire de revoir le calendrier de certains projets.

Autorisation de programme relative au Groupement Ouest

La transaction engagée avec le titulaire du lot « plomberie, chauffage et ventilation » étant sur le point d'aboutir, le décompte final du marché de maîtrise d'œuvre va pouvoir être établi et le solde financier de cette opération devrait pouvoir déterminer avant la fin 2019.

Les crédits de paiement 2020 constituent donc le reliquat qui devrait être disponible pour financer d'autres opérations.

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020
Groupement Ouest	4 250 000,00 €	3 948 153,00 €	76 000,00 €	11 000,00 €	- €
			22 823,89 €	20 000,00 €	259 023,11 €

Autorisation de programme relative à la réfection du patrimoine bâti

Les opérations d'aménagement des locaux SAV et GRIMP du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) des Prés Salés ainsi que de l'espace plonge de la restauration situé à la Direction, qui avaient été réalisés en 2018, ont pu être clôturées financièrement au cours du 1^{er} semestre 2019.

Les travaux de réfection portant sur les CIS de Saint Aubin les Elbeuf et de Saint Laurent en Caux sont achevés. Ils ont fait l'objet d'une demande de participation auprès du Conseil départemental de Seine-Maritime dans la mesure où il s'agit d'opérations de réhabilitations partielles éligibles au titre de Nouvelle Politique Immobilière (NPI).

Les travaux à réaliser au CIS de Dieppe ont été attribués le 3 juillet 2019, mais leur exécution s'étalera de septembre 2019 à janvier 2020.

Les travaux de transformation de l'ex-CTA CODIS provisoire à la direction sont reportés sur l'exercice 2020, les études de maîtrise d'œuvre étant toujours en cours.

Aussi, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement pour tenir compte de ces éléments :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020
Réfection et aménagement du patrimoine bâti	1 600 000,00 €	119 297,00 €	260 139,52 €	891 000,00 €	329 563,48 €
				536 000,00 €	684 563,48 €

Autorisation de programme relative à la réhabilitation et l'aménagement du CIS de Cany

En raison de préconisations complémentaires du bureau de contrôle technique sur la nature des fondations à mettre en œuvre, la consultation a dû être reprogrammée.

L'attribution des travaux est désormais envisagée pour le début de l'exercice 2020.

En conséquence, il convient d'ajuster les crédits de paiement de l'AP comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020
Réhabilitation et aménagement du CIS de Cany Barville	500 000,00 €	4 800,00 €	12 944,40 €	350 000,00 €	132 255,60 €
				50 000,00 €	432 255,60 €

Autorisation de programme relative à la sécurité dans les établissements du Sdis76

Les travaux d'amélioration de la sécurisation anti-intrusion et du contrôle d'accès du site de la Direction pourront être finalisés sur l'exercice 2019.

La désignation d'un maître d'œuvre pour accompagner techniquement le Sdis76 dans le remplacement du groupe électrogène assurant la continuité d'alimentation électrique du CTA CODIS a été réalisée le 28 mai 2019. La suite de l'opération est envisagée sur l'exercice 2020.

S'agissant de la poursuite de la sécurisation des accès et de la sûreté de l'ensemble des sites du Département, il apparaît nécessaire d'approfondir la réponse aux préconisations de l'officier sûreté-sécurité afin de mettre en œuvre une politique homogène. La réalisation de ces travaux est donc décalée sur les 2 prochains exercices.

Ainsi, il convient de prolonger l'AP sur l'exercice 2021 et d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2018	2019	2020	2021
Sécurité dans les établissements du Sdis	600 000,00 €	23 388,41 €	495 000,00 €	81 611,59 €	- €
			223 000,00 €	262 400,00 €	91 211,59 €

Autorisation de programme relative au développement durable et aux économies d'énergie

Le phasage initial des travaux à mener dans le cadre de cette AP était ambitieux. Il ne tenait pas compte de l'impossibilité de réaliser la plupart d'entre eux pendant la période de chauffe.

Cela nécessite de prolonger l'AP sur 2 années supplémentaires jusqu'en 2022.

Ainsi, il convient d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement				
		2018	2019	2020	2021	2022
Développement durable et économies d'énergie	1 400 000,00 €	141 477,35 €	714 500,00 €	544 022,65 €	- €	- €
			353 500,00 €	450 100,00 €	370 000,00 €	84 922,65 €

II) Autorisations de programme comprises dans le PPE

Les ajustements proposés tiennent compte des décalages de livraison de matériels et sont conformes aux modifications du PPE, objet d'un rapport dédié.

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels de santé et secours médical

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, le Service souhaite déployer le projet « e-Secours » visant à dématérialiser les fiches bilans lors des interventions de Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP).

Ce nouveau projet transversal a été intégré au PPE et fait l'objet d'une AP spécifique.

Néanmoins, il conduit à ne pas renouveler les matériels de santé non communicants qui étaient initialement budgétés dans cette AP.

Ainsi, il est proposé de réduire l'AP de 282 456,00 € et de redéfinir le volume des CP selon le détail suivant :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels SSSM	597 554,00 €	150 297,00 €	150 544,00 €	147 618,00 €	149 095,00 €
	315 098,00 €	83 297,00 €	83 346,00 €	69 566,00 €	78 889,00 €

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels d'intervention courants

Pour faire face au recrutement de nouveaux SPV et faire l'acquisition de matériels de décontamination en réponse à la toxicité des fumées, il est proposé d'abonder l'AP de 282 456,00 € et de modifier les crédits de paiement selon le rythme suivant :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels d'intervention courants du PPE	4 726 468,00 €	1 254 236,00 €	1 211 675,00 €	1 198 038,00 €	1 062 519,00 €
	5 008 924,00 €	1 404 386,00 €	1 678 750,00 €	1 148 379,00 €	777 409,00 €

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels non-opérationnels

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels non-opérationnels du PPE	1 837 746,00 €	417 819,00 €	466 908,00 €	439 441,00 €	513 578,00 €
			447 373,00 €	455 222,00 €	517 332,00 €

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels roulants et navigants

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels roulants et navigants	9 713 377,00 €	2 335 463,00 €	2 276 450,00 €	2 566 860,00 €	2 534 604,00 €
		1 717 463,00 €	2 565 330,00 €	2 517 651,00 €	2 912 933,00 €

Autorisation de programme relative à l'acquisition de matériels de formation et de pratique des activités physiques et sportives

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2019	2020	2021	2022
Matériels de formation et sport	138 836,00 €	35 734,00 €	34 867,00 €	34 073,00 €	34 162,00 €
			60 877,00 €	42 225,00 €	- €

III) Autorisation de programme non comprise dans le PPE

Autorisation de programme relative à la modernisation des outils informatiques de gestion (MOIG)

La clôture administrative et financière du marché d'acquisition d'un logiciel Finances – Patrimoine ne pourra pas intervenir en 2019.

Il est nécessaire de prolonger l'AP sur 2020 et de recalculer les CP comme suit :

Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		Crédits déjà consommés	2018	2019	2020
MOIG	1 675 000,00 €	1 211 612,33 €	197 683,60 €	265 704,07 €	- €
				157 704,07 €	108 000,00 €

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20191118-DCA-2019-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2019

Affichage : 19/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :